



N°2021/15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2021**

**OBJET :**

**BUDGET COMMUNAL – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le douze avril, Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le huit avril 2021, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Evelyne PETIT, Maurice PERRAULT, Marc Simonneaux, Valérie DURAND, Martine Etard, Michel RICHARD, Jean-Marc PROVOST

Etaient absents : Eric CUENOT donne pouvoir à Evelyne PETIT, Frédéric LHERM donne pouvoir à Damien GUIBOUT, Alexis HONGRE

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 10

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Après examen détaillé des comptes,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** dans son ensemble le Budget Primitif de l'exercice 2021 présenté par Le Maire et arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	364 548,96 €	364 548,96 €
<b>Investissement</b>	1 539 027,20 €	1 539 027,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 906 576,16 €</b>	<b>1 906 576,16€</b>

Précise que le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14.

Copie transmise au :  
- Représentant de l'État,  
- Trésorier Comptable de la Collectivité.

Le Maire  
  
Damien GUIBOUT